

Synthèse

Magazine municipal N°102 - Juin 2021



Passez un
bel été !

SOMMAIRE

P. 3 ÉDITO

P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF

P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES

P. 6 FLEURISSEMENT

P. 7 BUISSON FILOT II

P. 8 BUDGET

P. 10 MARCHÉ DES PRODUCTEURS

P. 11 SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX

P. 12 HALTE-RÉPIT FAMILY'AIR

P. 13 ARMÉE

P. 14 CHÂLONS-AGGLO

P. 15 MÉDIATHÈQUE

P. 16 14 JUILLET

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Mathieu Roussel, Basalt

Architecture, CENTIAL-51e RI

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC



COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.

www.mourmelonlegrand.fr

INFOS PRATIQUES

PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.
Parking de 50 places

LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h00 à 12h00 ;
 - Du lundi au vendredi, de 14h00 à 17h00 ;
 - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44
Fax : 03 26 66 57 10

LA MÉDIATHÈQUE

Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Téléphone : 03 26 66 57 07
<https://mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org/>

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Sur rendez-vous.
- Téléphone : 03 26 66 10 44

POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.
• Le vendredi de 14h00 à 15h00.

LA MISSION LOCALE

- Les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois, de 14h30 à 16h00.
- Téléphone : 03 26 68 54 02
Courriel : contact@ml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

- Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h00.
- Téléphone : 03 26 60 85 09

COMAL - OPAH

- Le 2ème mardi de chaque mois, de 14h00 à 16h00.
- Téléphone : 0 800 77 29 30 (N° vert)

UDAF

- Le 3ème mercredi de chaque mois, de 9h30 à 12h00.

LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Accès par le parvis, puis par la porte blanche à droite.
• Les mercredis de 9h00 à 11h30.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

- Les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 9h00 à 11h00.



14 JUILLET 2021

11h00 : cérémonie des pompiers
17h00 à 21h00 : festivités
21h15 : prise d'armes
21h50 : défilé militaire
22h00 : retraite aux flambeaux
23h00 : feu d'artifice

Finances

Le conseil municipal s'est réuni le 8 avril dernier pour le vote du budget. Trois axes forts ont été retenus à l'unanimité :

- l'absence d'augmentation des impôts fonciers ;
- le soutien sans faille aux associations. Malgré la diminution du nombre de leurs adhérents (d'environ 25 %) liée à la crise sanitaire, nous avons néanmoins opté pour le maintien des subventions à leur niveau antérieur, de façon à soutenir le redémarrage de la vie associative à la rentrée prochaine ;
- la poursuite de notre politique d'investissement.

Élections

Les 20 et 27 juin prochains, nous serons appelés à voter pour les élections départementales et régionales. Ces élections peuvent paraître secondaires, il n'en est rien. Les conseils départementaux et régionaux jouent un rôle important dans notre vie quotidienne. Au département : l'action sociale, le réseau routier départemental, les collèges, le service d'incendie et de secours. À la région : la politique sanitaire, les transports collectifs (notamment ferroviaires, comme le TER), les lycées, les formations professionnelles et le développement économique. Par ailleurs, ces deux entités sont à l'écoute des communes et participent à nos projets par l'apport de subventions.

Vaccination

Le centre de vaccination a été transféré à la salle Louisiane le 19 mai dernier. Il est ouvert 6 demi-journées par semaine et près de 350 vaccinations hebdomadaires y sont effectuées (vaccin Pfizer). Pour la prise de rendez-vous, il vous suffit de contacter votre médecin ou votre pharmacien.

4^{ème} fleur

Dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, nous accueillerons le jury national le jeudi 8 juillet. Je tiens à remercier dès à présent, et tout particulièrement, les services municipaux qui travaillent pour faire de Mourmelon une ville accueillante. Apportons-leur notre soutien en accompagnant cette démarche de fleurissement et en étant attentif à la propreté urbaine (déjections canines, mégots, masques, mais aussi en désherbant le long de nos habitations).

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un excellent été, déconfiné, tout en maintenant un minimum de précautions pour ne pas avoir à revivre un quatrième confinement à l'automne.

Excellentes vacances à toutes et tous !

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

17 février, Théa de Emmanuel Verrière et Camille Marchand
19 février, Malvyn et Mayron de Norbert Grzès et Audrey Moreau
4 mars, Aëlys de Mathieu Racon et Tiphaine Renard
13 mars, Eloïse de Clément Klein et Margaux Décauché
22 mars, Joy de Alexandre Henry et Delphine Colley
26 mars, Sawyer de Florent Deligny et Alexia Josselin
30 mars, Olivia de Guillaume Chartier et Wendy Lassalle
5 avril, Aïda de Lansana Diakité et Khoudia Gueye
21 avril, Julia de Christopher Collignon et Emma Varoquier
7 mai, Alessio de Maéva Gonnet
9 mai, Jules de Corentin Pacheu et Léa Poletti
13 mai, Gaël de Jérémy Herbillon et Amandine Lopes
16 mai, Waël de Soane Katoa et Filomena Taofinu

MARIAGES

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur

20 mars, Louis Mathis, militaire et Sofia-Prisca Bali, militaire.
10 avril, Grégoire Rose, militaire et Natassia Verney, sans profession
22 mai, Johnny Discontigny, agent de sécurité et Céline Girard, cuisinière

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

15 février, Jean Hollender dans sa 85^{ème} année.
13 mars, Mohammed Elkhedim dans sa 84^{ème} année
22 mars, Serge Vandembrouck dans sa 71^{ème} année
31 mars, Henri Germain dans sa 84^{ème} année
7 avril, Jacques Raucourt dans sa 74^{ème} année
16 avril, Agnès Grenette veuve Crété dans sa 58^{ème} année
12 avril, Christian Lantenois dans sa 67^{ème} année
Le 24 avril, Claude Guillaumet dans sa 69^{ème} année
Le 19 mai, Augustine Grèze dans sa 97^{ème} année

EN BREF

Animations – Les galas des sections de danses d'Animation et Loisirs, initialement programmés les 19 et 20 juin, sont annulés. Enfin, l'animation « Mourmelon fait son Roland Garros » qui aurait dû être organisée le 23 mai dernier par le CADM Tennis est finalement reportée au dimanche 12 septembre 2021.

Carrefour des associations – La 32^{ème} édition du Carrefour des associations, organisée par Animation et Loisirs, aura lieu le samedi 11 septembre 2021, de 13h30 à 17h, au centre culturel Napoléon III. Les activités proposées par les différentes associations locales seront répertoriées dans un livret qui sera disponible en mairie et sur le site de la Ville fin août / début septembre.

Bruits de voisinage – Les horaires de bricolage et de jardinage à respecter sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. Tout contrevenant s'expose à une amende de 68 euros (arrêté préfectoral du 10 décembre 2008).

Cambriolages – Les vacances scolaires approchent. Afin de réduire les risques de cambriolages, pensez à vous inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV). L'OTV se traduit par la programmation de patrouilles de surveillance afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages. Téléchargez un formulaire de demande à l'adresse suivante : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>. De même, dans le cadre de l'OTEC (opération tranquillité entreprise et commerce), si votre entreprise ou votre commerce est fermé pour raisons sanitaires ou pour des

congrés annuels, les gendarmes peuvent assurer des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion. Signalez-vous auprès de votre brigade pour en bénéficier.

Circulation – Dans le 101^{ème} numéro de Synthèse, nous évoquons des modifications en termes de circulation pour les rues Jean Pérard, Saint-Exupéry, Pasteur et Canrobert. Au cours de la première quinzaine de juillet, la rue Jean Pérard passera en sens unique (de la rue Saint-Exupéry vers la rue du Couchant), le sens unique de la rue Saint-Exupéry sera quant à lui inversé (de la rue Saint-Martin vers la rue Jean Pérard) et la rue Pasteur passera, elle aussi, en sens unique (de la rue Foch vers la rue Canrobert). Dans le même temps, afin de sécuriser le carrefour Pasteur/Canrobert, les bandes de « stop » (actuellement implantées rue Pasteur et rue Saint-Martin) seront déplacées de part et d'autre de la rue Canrobert. Cette nouvelle disposition permettra ainsi de casser la vitesse des véhicules circulant rue Canrobert.

Don du sang – La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 24 août, de 15h30 à 19h30, au centre culturel Napoléon III. Pour toutes informations : 03 26 49 33 00 ou sur <http://dondesang.efs.sante.fr>

Défilé militaire – La prise d'armes du 14 juillet aura lieu à 21h15 sur le parvis de l'église. Concernant le défilé militaire qui suit la cérémonie, celui-ci sera organisé en fonction de la situation sanitaire et suivant les directives nationales. À noter que, quoi qu'il en soit, les troupes motorisées ne défilent pas. Seules les troupes

à pieds seront appelées à défilier.

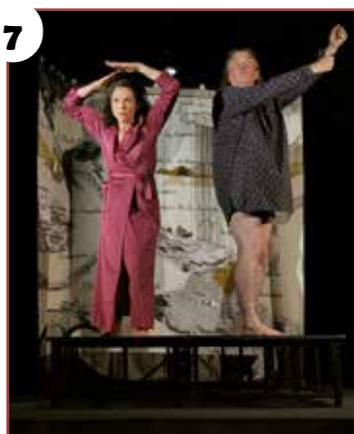
Feux de plein air – Suivant l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 réglementant les feux de plein air dans le département de la Marne, il est formellement interdit de brûler les déchets verts issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires (article 4-2). Ces déchets doivent être éliminés par broyage ou par apport en déchèterie. Tout contrevenant s'expose à des sanctions.

Fibre optique – Le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal est programmé à fin 2022 / début 2023. Cette opération dépend bien évidemment, comme pour beaucoup d'autres choses, de l'évolution de la situation sanitaire.

Haies – Selon l'article 671 du Code civil, toute haie plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété (à partir du milieu du tronc de l'arbre) ne doit pas dépasser une hauteur de 2 mètres. Il est demandé de veiller au bon respect de cette règle. Après un premier avertissement, la Ville se réserve le droit de mandater une entreprise qui exécutera les travaux de taille, ceux-ci étant bien évidemment facturés au propriétaire ou locataire du logement concerné.

Recensement – En raison de la crise sanitaire, l'Insee a décidé de reporter d'un an le recensement de la population de notre commune. Celui-ci n'aura donc lieu qu'en janvier et février 2023.

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



1) 9 mars : ateliers « Seniors en action » pour les plus de 60 ans. **2) 16 avril** : le centre de vaccination ne désemplit pas. Ce dernier a depuis été transféré à la salle Louisiane. **3) 27 avril** : une première réussie pour le Marché des Producteurs. **4) 14 mai** : l'Accueil de Loisirs a accueilli les enfants de soignants durant les vacances de printemps. **5) 8 mai** : une cérémonie restreinte mais honorée. **6 et 7) 21 mai et 25 mai** : reprise de la saison culturelle avec la comédie « Carton Rouge » suivie de la pièce « Imprudences ». **8) 25 mai** : toujours plus de stands pour la deuxième édition du marché des producteurs. **9) 3 juin** : l'agence mobile SITAC en déplacement dans notre commune.

FLEURISSEMENT

Le label « 4 fleurs » remis en jeu cet été

Créé il y a plus de 60 ans, le label « Villes et villages fleuris » rassemble 4 463 communes – primées de 1 à 4 fleurs – sur tout le territoire français. Notre commune a le privilège, depuis 2008, d'être labélisée 4 fleurs, la plus haute distinction décernée par le conseil national. Afin de confirmer ce titre, celui-ci est remis en jeu tous les trois ans. La dernière visite du jury datant de 2018, la candidature de notre commune au maintien du label « 4 fleurs » sera donc à nouveau examinée le 8 juillet prochain. Si les services municipaux sont à pied d'œuvre depuis maintenant plusieurs mois, nous invitons tous les mourmelonnois à se joindre au mouvement. Fleurir sa devanture ou son balcon, arracher les mauvaises herbes le long de son trottoir, tailler régulièrement ses haies... des gestes simples qui, en plus d'embellir votre logement, permet de garantir à tout un chacun un cadre de vie agréable. Ensemble, faisons tout notre possible pour que Mourmelon soit toujours une ville où il fait bon vivre !

Mourmelon-le-Grand : ville fleurie et primée depuis 20 ans

Depuis 2001, notre commune a été plusieurs fois récompensée. Pour son fleurissement bien entendu, mais également pour ses actions menées avec les habitants, les établissements scolaires, les commerçants, les associations locales, les régiments, etc.

Un palmarès étoffé que nous vous invitons à (re) découvrir :

- 2002** – 1^{ère} fleur décernée par le jury départemental
- 2003** – 2^{ème} fleur décernée par le jury régional
- 2003** – Prix régional de la communication
- 2003** – Prix régional du développement durable relation Ville-Armée
- 2004** – 3^{ème} fleur décernée par le jury régional
- 2006** – Prix régional d'action de promotion du fleurissement
- 2008** – 4^{ème} fleur décernée par le jury national
- 2011** – Maintien de la 4^{ème} fleur par le jury national
- 2015** – Maintien de la 4^{ème} fleur par le jury national
- 2015** – Mention spéciale du jury national pour la valorisation du label
- 2018** – Maintien de la 4^{ème} fleur par le jury national
- 2021** - ?



BUISSON FILOT II

La quasi-totalité des parcelles sont vendues

Réalisée en deux phases, la commercialisation des 54 parcelles du futur lotissement « Buisson Filot II » touche pour ainsi dire à sa fin. Au 31 mai, la société Immocoop - chargée de la vente de ces parcelles – nous indiquait que, sur l'ensemble du lotissement, seules 10 d'entre elles sont encore disponibles. En détails, sur les 54 terrains du programme « Buisson Filot II » : 23 sont vendus, 14 sont sous promesse de vente et 7 sont sous option. Les 10 terrains restants bénéficient d'une superficie allant de 437 à 634 m² et sont vendus entre 53 000 € et 76 500 €. Comme le montrent les photos ci-après, de nombreuses maisons sont d'ores et déjà sorties de terre et plusieurs constructions sont en cours.



Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Immocoop (filiale du Foyer Rémois)

31 cours Jean-Baptiste Langlet - 51100 REIMS

Téléphone : 03 26 97 67 31 – Site internet : www.immocoop.fr.



BUDGET

Les projets de l'année 2021

Le 8 avril dernier, le Conseil municipal se réunissait afin, notamment, de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2021. Cette réunion faisait suite au débat d'orientation budgétaire du 25 mars. Vous en retrouverez ci-après les grandes lignes.

La section de fonctionnement

Celle-ci est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 8 279 598 €. Le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnels (1 652 600 €). En ce qui concerne les recettes, le premier poste est représenté par le produit des impôts et taxes (1 210 805 €), dont 962 305 € d'impôts directs (incluant les taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties ainsi que la compensation de l'État suite à la suppression de la taxe d'habitation).

Les investissements

Pour la section d'investissement, les principaux crédits sont affectés aux investissements suivants : études pour la construction du complexe sportif Saint-Martin (323 080 €), mise aux normes des bâtiments publics (188 310 €), installation de la vidéoprotection (107 670 €), rénovation de l'éclairage public (87 746 €), rénovation thermique de la Maison Droz (87 740 €), aménagement de la rue des Tournières (80 570 €), réfection des parkings au sein du lotissement du Buisson Pilot (36 000 €), acquisition d'équipements pour le projet Micro-Folies (33 600 €) ou encore acquisition d'une balayeuse de rue (22 570 €). Un crédit prévisionnel de 50 000 € a également été voté en vue de l'aménagement de la piste noire autour du stade municipal.

Bois des Soeurs - Parc Kévin Chavatte, un éclairage innovant.

Dans le but de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, l'éclairage du parc sera réduit de 80% en période d'inactivité. Les détecteurs de mouvement déclencheront un éclairage normal lors du passage de promeneurs nocturnes.



Acquisition d'une balayeuse de rue



Aménagement de la rue des Tournières



Études pour la construction du futur complexe Saint-Martin

B

U

D

G

Les subventions

Tous les ans, le Conseil municipal vote plusieurs subventions, principalement à destination des associations locales. Lors de sa séance du 25 mars, les membres du Conseil ont accordé plusieurs subventions aux associations mourmelonaises qualifiées de « non-sportives » (l'école intercommunale de musique, Animation et loisirs, l'amicale des sapeurs-pompiers, les associations patriotiques, etc.) pour un montant total de 58 150 €. Deux autres associations, dont le siège social n'est pas situé à Mourmelon-le-Grand mais qui œuvrent chaque année dans notre commune, se sont chacune vues attribuer une subvention : 1 000 € pour « Familles Rurales – Association de territoires entre Suijpe et Vesle » (qui intervient, entre autres,

après des malades d'Alzheimer et de leurs aidants) ainsi que 100 € pour l'association Prévention Routière. Par ailleurs, en soutien aux blessés de l'Armée de Terre, le conseil municipal a voté – à l'unanimité – l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Terre Fraternité.

Puis, lors de sa séance du 8 avril, le Conseil a voté l'attribution de subventions d'un montant total de 36 005 € pour les associations sportives mourmelonaises que sont le CADMO (club athlétique des deux Mourmelon omnisports) et l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré). Enfin, dans un tout autre domaine, une subvention de 50 772 € a été attribuée au CCAS (centre communal d'action sociale).

Les taux de fiscalité

Autre point important, les taux de fiscalité ont été votés lors de ce Conseil municipal. Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le Conseil municipal a voté un taux de 39,45 %.

Le contribuable réglait jusqu'à présent une part départementale (à un taux de 15,51 % en 2020) et une part communale (à un taux de 23,94 % en 2020).

En 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation, ces deux parts seront additionnées et perçues par la commune seule, au taux de 39,45 % (15,51 % + 23,94 %), alors que le Département ne touchera plus la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une opération qui se veut donc totalement neutre pour le contribuable. Cette décision, prise par l'État, permet ainsi de compenser la disparition de la taxe d'habitation, jusqu'ici perçue par la commune.

Concernant le taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, celui-ci reste inchangé à hauteur de 10,52 %.

Avis d'imposition 2020, taxe foncière sur les propriétés bâties

Département : 510 MARNE

Commune : 388 MOURMELON LE GRAND

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	23,94 %	%	1,24%	15,51 %	%	10,44 %	%	
Taux 2020	23,94 %	%	1,24%	15,51 %	%	10,44 %	%	
Adresse								

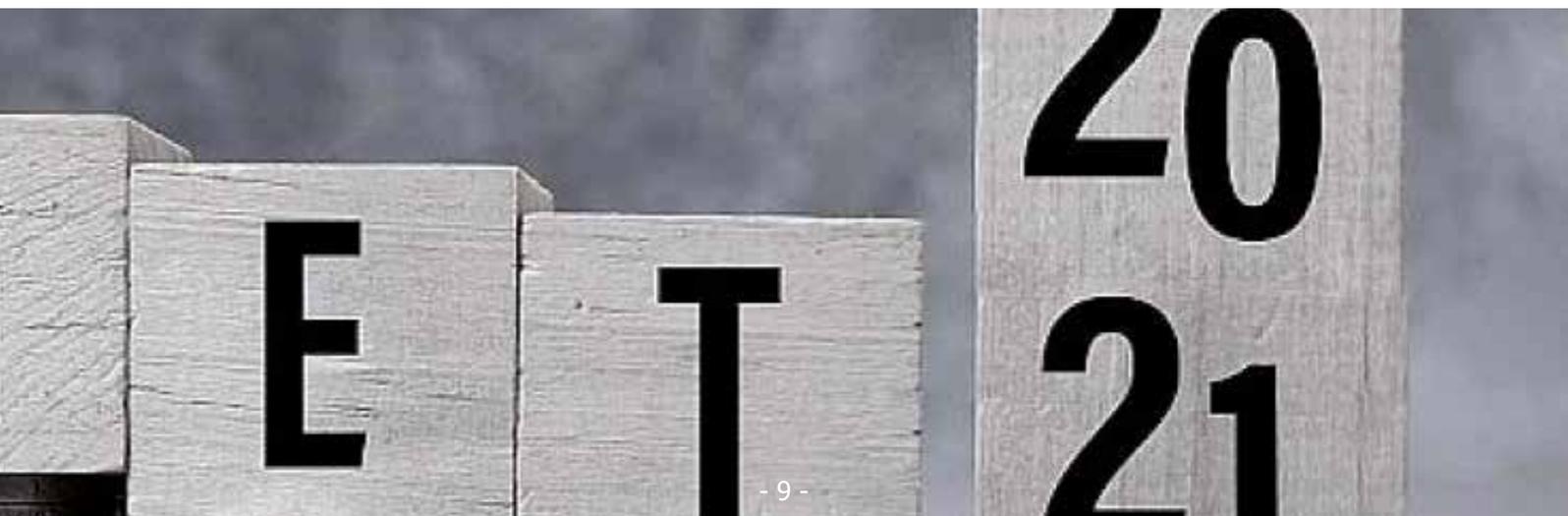
Avis d'imposition 2021, taxe foncière sur les propriétés bâties

Département : 510 MARNE

Commune : 388 MOURMELON LE GRAND

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	23,94 %	%	1,24%	15,51 %	%	10,44 %	%	
Taux 2021	39,45 %	%	1,24%	0 %	%	10,44 %	%	
Adresse								

La cotisation due par le contribuable ne sera donc pas impactée par cette modification des taux. Seul le montant des bases, qui augmente automatiquement d'année en année, aura une répercussion sur la somme à payer. Pour mémoire cette augmentation avait été de 1,44% en 2020.



Carton plein pour le Marché des Producteurs

En complément du marché hebdomadaire, la municipalité a mis en place le « Marché des Producteurs ». Le dernier mardi de chaque mois, de 16h30 à 19 heures, les producteurs locaux donnent rendez-vous aux habitants de la région de Mourmelon sur le parking du centre culturel Napoléon III. Les deux premières éditions, organisées les mardis 27 avril et 25 mai derniers, ont rencontré un tel succès que le nombre d'exposants et de visiteurs ne cessent de croître. Sur place, on retrouve de la bière artisanale, un artisan du cuir, des fruits et légumes, du fromage de chèvre, du miel, des producteurs de viandes et de volailles, de la personnalisation de vêtements et accessoires ou encore de la glace artisanale. Ce nouveau rendez-vous mensuel se tiendra tous les mois de l'année. Prochaine date à retenir : le mardi 29 juin, à vos agendas !

En résumé...

Le Marché des Producteurs se tient le dernier mardi de chaque mois, de 16h30 à 19 heures, sur le parking du centre culturel Napoléon III. Les prochains rendez-vous auront lieu les mardis 29 juin ; 27 juillet ; 31 août ; 28 septembre ; 26 octobre ; 30 novembre et 28 décembre.

Stationnement...

Pour des raisons de sécurité, le stationnement sur le parking du centre culturel est bien évidemment interdit les jours de marché. Il est également interdit de stationner sur l'ensemble du domaine militaire (avenues Napoléon III et général Dame, etc.). Pour se stationner : parking de la salle Louisiane, devant la gendarmerie, rue du général Gouraud, etc.

Pour rejoindre le Marché des Producteurs...

Vous êtes producteur ou artisan et vous souhaitez intégrer le Marché des Producteurs de Mourmelon-le-Grand ? Faites-vous connaître auprès de la mairie : par téléphone au 03 26 66 10 44 ; par mail à contact@villedemourmelonlegrand.fr ; depuis le site www.mourmelonlegrand.fr ou via notre page Facebook « Ville de Mourmelon-le-Grand ».



Veiller à la sécurité des aires de jeux

La municipalité met à disposition plusieurs structures et aires de jeux réparties en différents endroits de la commune : au Bois des Sœurs - parc Kevin Chavatte, au parc Eugénie, près du centre culturel, etc. Familiales et conviviales, elles permettent la pratique de loisirs ludiques et sportifs tout en favorisant le « vivre-ensemble » entre les enfants, mais aussi, plus globalement, entre les familles. La sécurité de ces aires collectives passe obligatoirement par un entretien des sites et par une maintenance des équipements. Décryptage.

Tous les ans, les aires de jeux de la commune - comme l'ensemble des équipements sportifs et des bâtiments - sont vérifiées par un organisme de contrôle indépendant et agréé. Cette vérification porte sur la conformité administrative des aires de jeux mais aussi sur leur solidité et le respect de la réglementation.

Pour garantir une utilisation en toute sécurité, la Ville a recruté, en début d'année, un prestataire extérieur spécialisé dans le montage et la maintenance des aires de jeux. Celui-ci interviendra deux fois par an.

En plus du nettoyage, ce prestataire procédera à leur vérification complète et au remplacement des pièces éventuellement usées ou défectueuses.

Ces interventions s'ajoutent ainsi aux contrôles réalisés chaque mois par les services techniques municipaux (interventions consignées dans un registre de maintenance tenu à jour).



Dégradation, pièce abîmée ou cassée... Que faire ?

Toute anomalie constatée sur un équipement de l'une des aires de jeux de la commune doit être immédiatement remontée à la Mairie :

- par téléphone, au 03 26 66 10 44 ;
- par mail, à l'adresse contact@villedemourmelonlegrand.fr ;
- par le formulaire de contact du site internet, sur www.mourmelonlegrand.fr

La halte-répit Family'Air a besoin de bénévoles

Créée en 2018 par « Familles Rurales - Association de territoires entre Suiippe et Vesle » (anciennement « Association de territoires en pays Mourmelonais »), la halte-répit Family'Air accueille, durant quelques heures par semaine, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée à un stade léger ou modéré. Ces quelques heures représentent un moment précieux pour les aidants, qui peuvent ainsi s'accorder un peu de temps pour « souffler » en toute tranquillité. Pendant ce créneau, leurs proches, malades, sont entourés par des bénévoles et bénéficient d'un environnement convivial. Les demandes de prise en charge ne cessant d'affluer, l'association lance un appel au bénévolat.

Comment fonctionne la halte-répit ?

Ouverte tous les mardis, de 14 à 17 heures à la salle Louisiane, la halte-répit Family'Air fonctionne grâce à des bénévoles qui proposent aux malades des moments de détente, ainsi que des activités diverses et variées. Celles-ci n'ont pas de visées thérapeutiques mais permettent avant tout de créer, ou de recréer, du lien social auprès des participants, souvent isolés à cause de la maladie.

Épauler les aidants

Être l'aidant d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou apparentée est un rôle épuisant au sens littéral du terme. C'est un accompagnement permanent, jour et nuit, chaque jour de l'année. Des activités qui semblent banales comme faire ses courses, se rendre à un rendez-vous, deviennent vite très difficiles à réaliser. La structure Family'Air permet ainsi d'offrir un répit à l'aidant familial, lui libérant un peu de temps pour ses activités du quotidien ou simplement « souffler un peu ».

Devenir bénévole : pourquoi pas vous ?

Toute personne souhaitant donner un peu de son temps pour accompagner des personnes malades est la bienvenue. Aucune qualification médicale n'est requise pour



l'encadrement. Une formation gratuite est proposée pour commencer l'accompagnement de personnes atteintes de troubles cognitifs. Cet engagement ne doit pas devenir une contrainte, aussi vous décidez du temps et de la fréquence que vous souhaitez consacrer à cette action.

Vous avez des passions et vous souhaitez les partager ? Ou alors tout simplement donner de votre temps ? Vous pouvez vous rapprocher de madame Hautecoeur, présidente de Familles Rurales - Association de territoires entre Suiippe et Vesle, au 03.26.64.54.80.

Une réunion d'information pour les personnes souhaitant devenir bénévoles est organisée le mardi 22 juin à 14 heures à la salle de la Pomme d'or de Mourmelon-le-Petit.



CENTIAL-51e RI

Un défi kilométrique en soutien aux blessés de l'Armée de Terre

Suite à l'appel du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre, le CENTIAL-51e RI s'est mobilisé pour accumuler un maximum de kilomètres au profit des blessés de l'Armée de Terre. Ainsi, le régiment a opté pour un défi de 51 km à accomplir jusqu'au 19 juin.

Vous aussi, soutenez les blessés de l'Armée de Terre en participant au défi des 51 km. Envoyez vos performances avec une photo de vous aux réseaux sociaux du CENTIAL-51e RI (Facebook, Twitter et Instagram) jusqu'au 19 juin !



L'Agglo à la une

Rénovation énergétique, l'Agglo avec vous !



**CONTACTEZ
LE COMAL-SOLIHA 51**
16 bd Hippolyte Faure,
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à
17 h 30 (17 h 15 le vendredi)
opah.cac@soliha.fr

N° Vert 0 800 77 29 30

APPEL GRATUIT

Une nouvelle prime qui finance les travaux de rénovation énergétique

Depuis le 11 janvier 2021, une copropriété peut déposer un dossier de demande de subventions "MaPrimeRénov' Copropriétés". Versée sous forme d'une aide collective au syndicat de copropriétaires, elle finance les travaux de rénovation énergétique. Projets financés : des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation, de menuiseries. Aides possibles : 25 % des travaux plafonnée à 15 000 €, soit 3 750 € par logement. Des bonus sont attribués en complément. Les copropriétés doivent être composées d'au moins 75 % de lots d'habitation principale et être immatriculées au registre national des

copropriétés. Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35 %. Ils doivent être réalisés par des entreprises RGE (Reconnues Garantées de l'Environnement). Les logements doivent également avoir été construits il y a plus de 15 ans. L'aide peut être cumulée avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les subventions des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - OPAH (sous conditions), CLIMAXION, les certificats d'économies d'énergie (CEE), la TVA à 5,5 %, l'éco-prêt à taux zéro copropriétés.

Focus sur le sare

Depuis janvier 2021, la loi stipule que chaque citoyen doit avoir accès au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). Ce dispositif est destiné

à accélérer non seulement la rénovation énergétique, mais propose aussi un accompagnement pour les particuliers et fait travailler nos entreprises locales. Un système gagnant-gagnant. Sur notre territoire, c'est l'ADEME et la Région qui se chargent du déploiement du SARE.

Des aides et des accompagnements vous épaulent déjà : la plateforme GECKO-RENOV (en charge du SARE et des conseils pour vos travaux) propose un accompagnement identique à celui d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires qui sont au-dessus des plafonds de ressources de l'ANAH. L'espace conseil "FAIRE" répond à vos questionnements et vous oriente vers le dispositif adapté à votre situation. Enfin, il y a les OPAH. Tous ces dispositifs vous permettent de bénéficier d'aides. Renseignez-vous !

MÉDIATHÈQUE

Le 9 juillet,
reprise des horaires habituels :

- Du mardi au vendredi :
9h30- 12h00 / 14h00-17h30
- Samedi :
9h00-12h00 / 14h00 – 17h00



DEPUIS LE 9 JUIN :

- Réouverture de la cafétéria et de la terrasse
- Réouverture des espaces de travail
- Consultation sur place de nouveau autorisée
- Possibilité de jouer sur place
- Accès à la salle informatique sur rendez-vous



Samedi
25
septembre

Journée Harry Potter

Matin : Ateliers magiques

14h30 : La Coupe des quatre maisons

Dès 10 ans - Gratuit - Sur inscription



NOUVEAUTÉS

- *Mortelle Adèle Mr Tan*
(Roman enfant)

- *Le tourbillon de la
vie d'Aurélié Valognes*
(Roman adulte)

- *Les Trolls 2* (DVD)



COUP DE

- *Music de Sia* (CD)

- *Il y avait une maison
de Camille Nicolazzi*
(album)

- *A quoi rêvent les étoiles
de Manon Fargetton*
(roman ado)



BÉBÉS LECTEURS

Samedi 4 septembre - Sur réservation
À 10h00 et 11h00 - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
De 10h30 à 11h00 - 2/6 ans

LUDO ÇA ME DIT !

Samedi 28 septembre
De 14h00 à 17h00

L'INSTANT MUSICAL PAR L'ÉCOLE DE MUSIQUE - Samedi 9 octobre - 15h00



Jour de fête

**SOIRÉE DU
SOLSTICE**

**14
JUIL**

**FÊTE
NATIONALE**

De 17h à 21h
Bois des Soeurs
Parc Kévin Chavatte
Fanfare Big Joanna
Musique
Jeux, Contes
Confiseries
Restauration / buvette

11h00 : remise de médailles
aux Pompiers et apéritif offert
Square Jean-Jaurès
21h15 : prise d'armes suivie
du défilé militaire*
Parvis de l'église
22h00 : retraite aux flambeaux
Place Clemenceau
23h00 : feu d'artifice
Stade de garnison

**MOURMELON
LE GRAND**

www.mourmelonlegrand.fr

« Ville de Mourmelon-le-Grand »

GrandEst
au service de vos attentes

Marne

Paris

*sous réserve des directives
nationales